

PÔLE DES SERVICES TECHNIQUES
Département Eau et Assainissement
Service Relations Usagers et Collectivités

OBJET : Réponse notaire**Affaire suivie par : MICHEL P**

Courriel : notaires.assainissement@grandbesancon.fr
Tél. 03.81.41.55.04
N/Réf. : DEA/JC/PM/MAB/39979

SCP RACLE ET COLIN & ASSOCIES
2 RUE ISENBART
LE PRESIDENT
25044 BESANCON CEDEX

Fiche de Renseignement Installation d'Assainissement**07/03/2022**

Date demande : 04-03-2022 - Date arrivée : 04-03-2022 - Date mise à jour : 04/03/2022 10:29:43 000000

Notre référence : 2018 / 39979
Votre référence :
N° branchement ou installation : ASS-BR-7976
Libellé : GESTRIM LES GERMINETTES
Adresse du Branchement : 10 CHEMIN DE CANOT
Commune concernée : BESANCON
Section Parcelle : IL 76

Nature de l'installation : Unitaire EU/EP
Procédé de raccordement :
Travaux : 31-12-1960

Collecteur égout : ASS-RU-716

Servitudes Publiques
Ass. :
Remarques :

Conclusion : Propriété desservie. Propriété et Bâtiment raccordés

Sauf indications contraires, les informations de cette fiche ne concernent que le branchement de la parcelle en question sous la voie publique jusqu'en limite de propriété. Ainsi, aucune indication précise n'est donnée quant à la présence, l'état et la conformité des installations intérieures. Cette vérification réalisée sur les bases des documents et informations apportées par le propriétaire ne saurait engager la responsabilité de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole en cas de mauvais fonctionnement ultérieur des installations, qu'elle qu'en soit l'origine.

Les termes des différents articles du Code de la Santé Publique, du Règlement Sanitaire Départemental et du Règlement d'Assainissement Communautaire rendent obligatoire la suppression des fosses septiques dès l'établissement du branchement (art. L 1331.5 du Code de la Santé Publique).

Pour la Présidente et par délégation,
Christophe LIME,



Vice-Président